

Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3153

### Prestations indues ou vraiment nécessaires ?

Nous avons pris connaissance récemment du rapport sur la pauvreté dans le Jura. Le chiffre de 10% de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté interpelle, celui de 25% de personnes en risque d'augmenter ce pourcentage fait peur.

Dans le même temps, les chiffres sur les différents régimes matrimoniaux laissent apparaître une diminution de 2 % des mariages en 2018, baisse régulière au fil des années. Les motifs incitant les jeunes à ne pas s'engager sont multiples mais l'aspect financier semble prévaloir.

Il faut savoir qu'une personne qui vit en couple peut, sans difficulté, percevoir des prestations complémentaires et ce, même si son conjoint gagne sa vie correctement pour autant qu'ils ne soient pas mariés.

En effet, le système actuel permet à une personne qui vit en concubinage d'avoir accès à des prestations sociales, son seul salaire sera pris en compte pour déterminer ce droit. Or, parfois, le ou la conjoint(e) de cette dernière gagne plus que confortablement sa vie. Les prestations deviennent dès lors un complément agréable mais non nécessaire permettant au couple de vivre plus que confortablement. Il est malheureux de constater que cette pratique est courante.

Sans stigmatiser les couples ni porter de jugement sur un choix de vie qui leur appartient, il est légitime de poser la question sur un système apparemment injuste face aux familles « conventionnelles » ne bénéficiant d'aucune aide bien qu'ayant parfois des fins de mois difficiles.

Questions :

- Le Gouvernement est-il conscient de cette problématique ?
- Une personne ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté et recevant des prestations complémentaires tout en vivant avec un conjoint aisé vient-elle grossir le pourcentage des pauvres dans le Jura ?  
Si c'est le cas, les statistiques sont biaisées et doivent être revues en conséquence.



